



Pour publication immédiate : 06/06/2017

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

## LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE DE NOUVEAUX RÈGLEMENTS POUR AMENER LE COVOITURAGE DANS LE NORD DE L'ÉTAT ET À LONG ISLAND CET ÉTÉ

*Les règlements du Département des véhicules à moteur (Department of Motor Vehicles, DMV) sont disponibles [ici](#), les règlements du Département des services financiers (Department of Financial Services, DFS) sont disponibles [ici](#) et les règlements de la Commission des accidents du travail sont disponibles [ici](#)*

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui de nouveaux règlements pour la mise en place du covoiturage (ride sharing) dans tout l'État de New-York. Les règlements nécessaires ont été promulgués par de multiples agences d'État pour permettre de proposer des services de covoiturage d'ici le 29 juin.

« Étendre le covoiturage à tout l'État de New-York est une question d'équité qui apporte de nouvelles options de transport et, avec elle, une nouvelle opportunité économique et innovation », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Ce cadre fournit un système de covoiturage juste, sûr et compressif qui bénéficiera aux communautés de toutes les régions de cet État. »

Le Gouverneur Cuomo a signé ces mesures législatives hier soir pour avancer de 10 jours la mise en place du covoiturage, afin de permettre le covoiturage pendant le weekend du quatre juillet.

Les règlements comprennent :

### **Pour les passagers :**

Les nouveaux règlements exigent que le prix de la course ou son estimation soit présenté au client sur l'application de covoiturage avant que le trajet ne commence. L'application doit afficher :

- Une photographie du conducteur ;
- La marque, le modèle et la couleur du véhicule ; et
- Le numéro de plaque d'immatriculation du véhicule.

Les véhicules de covoiturage doivent également afficher un emblème bien visible sur le côté passager du pare-brise avant du véhicule afin de confirmer aux passagers l'entreprise pour laquelle ils travaillent.

Le DMV doit établir des procédures de plaintes pour les infractions liées au permis des entreprises de covoiturage. De plus, les entreprises de covoiturage doivent établir un processus pour les plaintes de consommateurs.

### **Pour les entreprises de covoiturage :**

Pour devenir une entreprise de covoiturage agréée, une demande doit être remplie et soumise au DMV et les entreprises doivent avoir une application pour entrer en contact avec les automobilistes. Il y a des frais de demande de 100 000 de dollars ; 90 000 de dollars seront remboursés si l'entreprise n'est pas agréée. Il existe également des frais de renouvellement annuels de 60 000 de dollars.

Les entreprises de covoiturage devront fournir une assurance responsabilité civile automobile de 1,25 million de dollars dès qu'un passager est transporté et les entreprises doivent fournir des prestations d'accidents du travail à leurs conducteurs.

Les entreprises doivent également adopter des politiques anti-discrimination pour tous les passagers, y compris ceux ayant des handicaps. Le groupe de travail sur l'accessibilité des entreprises du réseau de transports de l'État de New-York (New York State Transportation Network Company Accessibility Task Force) analysera et conseillera les entreprises sur la façon dont elles peuvent optimiser des services efficaces et intégrés pour les personnes ayant des handicaps.

Les entreprises de covoiturage souhaitant plus d'informations sur la façon de devenir agréées afin de proposer ces services peuvent visiter le site du DMV pour soumettre une demande [ici](#).

### **Pour les conducteurs en covoiturage :**

Les conducteurs doivent se soumettre à une vérification de leurs antécédents criminels avant de pouvoir transporter des passagers, qui comprend une vérification de leur dossier de conduite. Les entreprises de covoiturage doivent enregistrer les conducteurs dans le système de notification d'événements liés à la conduite (License Event Notification System) du DMV, qui suit et signale les contraventions pour infractions au code de la route, suspensions, révocations, restaurations et autres événements.

Toute personne souhaitant être employée dans ce secteur doit contacter les entreprises de covoiturage. Les conducteurs doivent posséder un permis valide délivré par le DMV et être âgé d'au moins 19 ans. Le DMV n'a pas d'exigences particulières en matière de véhicules, mais les entreprises de covoiturage peuvent établir des normes.

###